

---

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 06 avril 2021**

**en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le six avril l'assemblée régulièrement convoqué le 01 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Marie-José DOUCET.

**Présents :** 10

**Votants:** 10

**Sont présents:** Marie-José DOUCET, Elisa PÉGOURIÉ, Jean CALIBRE, Marie DE NADAI, Nicolas DESOUCHES, Gérard DUMONT, Marion GOUGH, Valérie LEJEUNE, Régine ROQUES, Claude VERNET

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Jean-Luc LAFON

**Secrétaire de séance:** Elisa PÉGOURIÉ

---

Validation du précédent conseil municipal à l'unanimité

**Taux des taxes locales - DE 2021 010**

Madame le Maire explique au conseil qu'il faut délibérer sur le taux des taxes locales. Elle explique aussi qu'il faut cette année intégrer le taux départemental à la présente délibération.

TAXES	TAUX VOTÉS	BASE IMPOSITION	PRODUIT CORRESPONDANT
Foncier (Bâti)	35.19	158 000	55 600
Foncier (non bâti)	87.50	8400	8 400
TOTAL			64 000

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le taux des taxes locales

**Délibération concernant la demande de subvention au Conseil Départemental pour le projet d'assainissement collectif - DE 2021 012**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet d'assainissement collectif.

Il combine à la fois :

- La transition écologique par la mise en place d'assainissement conforme,
- La mutualisation des équipements et l'optimisation des coûts,

Ce projet va permettre :

- la mise en place d'un assainissement mutualisé qui permettra la mise en conformité des logements avoisinants,
- Pour un montant de travaux estimé à 60 673 € HT par Frayssinet Conseils

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du Conseil départemental
- D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires

## **Délibération concernant la demande de subvention au Conseil Départemental pour le projet d'aménagement des espaces extérieurs - DE 2021 013**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet d'aménagement des espaces extérieurs (création de deux logements).

Il combine à la fois :

- Le développement de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes dépendantes.

Ce projet va permettre :

- La rénovation écologique d'une maison à fort caractère patrimonial en deux logements, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite,

Création d'un espace extérieur pour chaque logement

- aménagement du cœur d'îlot du centre bourg, transformation d'un terrain délaissé, reprise de la ruine
- création d'un jardin privatif accès P.M.R
- création d'une terrasse privative

Pour un montant de travaux estimé à 22968.17€ HT Correspondant au(x) devis présenté(s) par :

- Filham Architecture, maîtrise d'œuvre suite à l'appel d'offre du 13 Janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental
- D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires

## **Délibération concernant la demande de subvention au Conseil Départemental pour le projet de chaufferie collective - DE 2021 014**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de chaufferie collective.

Il combine à la fois :

- La rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- La mutualisation des équipements et l'optimisation des coûts,

Ce projet va permettre :

- La rénovation écologique d'une maison à fort caractère patrimonial en deux logements, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite,

Création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois de granulés à destination de :

- Chauffage des deux logements créés,
- Chauffage de deux logements en location en remplacement de deux chaudières à fioul,
- Chauffage de la mairie et de la bibliothèque municipale.

Pour un montant de travaux estimé à 159 094 € HT Correspondant au(x) devis présenté(s) par :

- Energie Conseil

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental

- D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires

### **Délibération concernant la demande de subvention au Conseil Régional pour la réfection de la toiture de la mairie. - DE 2021 015**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de rénovation de la toiture du bâtiment communal qui abrite la mairie et la bibliothèque.

L'état de délabrement de sa couverture génère des fuites et des infiltrations dans les murs qui nous contraignent à engager sa réfection dans les meilleurs délais.

A ce jour, il n'y a aucune isolation. Notre projet vise donc à concilier la mise hors d'eau et la performance énergétique.

#### **Objectifs du projet:**

- préserver le bâtiment
- viser une baisse de la consommation d'énergie de l'ordre de 30%
- améliorer le confort des usagers et des agents
- maîtriser nos dépenses de fonctionnement
- mobiliser les entreprises et les artisans du secteur

Pour un montant de travaux estimé à 31 521€ HT Correspondant au(x) devis présenté(s) par  
SARL RD CHARPENTES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental
- D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires

### **Délibération concernant la demande de subvention au Conseil Départemental pour le projet de création de logement - DE 2021 016**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet création de logement

Il combine à la fois :

- La rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- Le développement de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes dépendantes.

Ce projet va permettre :

- La rénovation écologique d'une maison à fort caractère patrimonial en deux logements, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite,

Pour un montant de travaux estimé à 394 914 € HT Correspondant au(x) devis présenté(s) par :  
Filham Architecture, maîtrise d'œuvre suite à l'appel d'offre du 13 Janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental
- D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires

## **Délibération pour le versement des indemnités de fonctions du 2ème adjoint au Maire - DE 2021 017**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux du 09 Juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au 2ème adjoint au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 9 voix pour et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du 2ème adjoint au Maire :

Population 174 Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique

Moins de 500..... 5.95

Adjoint au Maire avec délégation (Article L2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Indemnité (alloué en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Claude VERNET	5.95 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'indemnité au 2ème adjoint.  
Les dépenses sont inscrites au budget.

## **Attribution des subventions - DE 2021 011**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il faut délibérer sur les subventions et participations attribués aux associations et organismes de regroupement pour le budget primitif 2021.

Proposition :

- 1-Société de chasse : 160 €
- 2-Comité des fêtes d'Ambeyrac : 460 €
- 3- L'amicale des pompiers : 50 €
- 4-L'association paroissiale : 160 €
- 5 L'association des parents d'élèves : 160 €
- 6-L'association des boulistes d'ols : 200 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution de ces subventions et participations pour l'année 2021.

Les crédits sont inscrits au budget à l'article 6574.

## **Contribution aux repas école d'Ambeyrac - DE 2021 018**

Madame le Maire explique au conseil municipal, que la contribution de la commune aux repas des élèves de l'école du S.I.V.U : école des villages d'Olt, était de 1.40 Euros, par élève d'Ambeyrac et par repas.

Madame le Maire propose de reconduire cette contribution dans les mêmes conditions ; 1.40 Euros par enfants d'Ambeyrac et par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant attribué aux repas des enfants d'Ambeyrac scolarisés au S.I.V.U école des villages d'Olt.

## Vote du compte administratif - lot ambeyrac - DE 2021 019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUCET Marie-José

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DOUCET Marie-José après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	41 440.78			10 598.60	41 440.78	10 598.60
Opérations exercice						
Total	41 440.78			10 598.60	41 440.78	10 598.60
Résultat de clôture	41 440.78			10 598.60	30 842.18	
Restes à réaliser						
Total cumulé	41 440.78			10 598.60	30 842.18	
Résultat définitif	41 440.78			10 598.60	30 842.18	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Affectation du résultat de fonctionnement - lot ambeyrac - DE 2021 020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 10 598.60**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	10 598.60
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>10 598.60</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>10 598.60</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 598.60
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Vote du compte administratif - ambeyrac - DE 2021 022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUCET Marie-José

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DOUCET Marie-José après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	30 658.16			185 073.22	30 658.16	185 073.22
Opérations exercice	11 188.48	15 036.79	99 171.13	135 343.05	110 359.61	150 379.84
Total	41 846.64	15 036.79	99 171.13	320 416.27	141 017.77	335 453.06
Résultat de clôture	26 809.85			221 245.14		194 435.29
Restes à réaliser	2 889.00				2 889.00	
Total cumulé	29 698.85			221 245.14	2 889.00	194 435.29
Résultat définitif	29 698.85			221 245.14		191 546.29

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Affectation du résultat de fonctionnement - ambeyrac - DE 2021 023

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 221 245.14**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	185 073.22
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	106 092.06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>36 171.92</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>221 245.14</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>221 245.14</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	29 698.85
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	191 546.29
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Vote du budget primitif - ambeyrac - DE 2021 025**

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Ambeyrac,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Ambeyrac pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 812 439.14 Euros**

**En dépenses à la somme de : 812 439.14 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	64 015.00
012	Charges de personnels, frais assimilés	37 002.00
65	Autres charges de gestion courante	45 079.12
66	Charges financières	3 000.00
022	Dépenses imprévues	15 000.00
023	Virement à la section d'investissement	158 014.17
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>326 610.29</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	4 200.00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 715.00
73	Impôts et taxes	64 179.00
74	Dotations et participations	54 170.00
75	Autres produits de gestion courante	10 800.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	191 546.29
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>326 610.29</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	31 680.00
21	Immobilisations corporelles	135 409.00
23	Immobilisations en cours	285 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	850.00
020	Dépenses imprévues	6 080.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	26 809.85
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>485 828.85</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	35 547.00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 318.83
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 900.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	29 698.85
165	Dépôts et cautionnements reçus	850.00
021	Virement de la section de fonctionnement	158 014.17



040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>485 828.85</b>

**Le conseil municipal adopte à la majorité le budget 2021.**

Représentation de la Commune à la maison de retraite "Marie Vernières".

Le conseil municipal décide de nommer pour représenter la commune Mme Marie De Nadaï et Mr Claude Vernet.

Questions diverses :

Retour sur le projet de gestion des ordures ménagères de la communauté de commune.

Les plans de financements des projets délibérés pendant le Conseil municipal, sont consultables en mairie.

Le Prochain conseil municipal aura lieu le lundi 03 Mai 2021 à 20h00.